



test de paternité et consequences

Par **benite77**, le **10/12/2010** à **20:50**

bjr

j'aimerais savoir si mon fils de 3 ans qui a eu la nationalité française par filiation peut etre dechu de sa nationalite, car celui qui l'a reconnu, après un test d'adn, s'avérait ne pas etre le pere biologique, l'affaire etant en cours, si apres la decision du tribunal, je sais que l'acte de naissance de l'enfant va etre modifié (nom et autres), mais qu'est ce qu'il en sera de sa nationalité

vu que je suis moi la mere de nationalité africaine, et que si le pere biologique le reconnaissait, quels seront les incidences sur lenfant et sur sa nationalité, et si jamais il devait etre dechu de sa nationalité française, y a til des recours
merci

Par **Domil**, le **10/12/2010** à **21:04**

Il perdra sa nationalité pour prendre la votre

Si vous avez un droit au séjour en tant que parent d'enfant français, vous perdrez ce droit